

Sujet : [INTERNET] Au sujet de la ZA bois de bramard st didier en velay

De : François Berne <fr.berne@yahoo.fr>

Date : 27/05/2022 16:58

Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Monsieur le préfet,
Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente lettre je voudrais vous faire part de quelques réflexions concernant le projet de réalisation d'une ZA sur le bois de Bramard.

J'ai lu avec attention les différentes observations disponibles sur internet et les éléments du dossier à notre disposition.

Le débat en cours permet de repérer deux types d'opinions :

Les Pour qui valident le projet de ZA car il est nécessaire de préserver et créer des emplois sur la communauté de commune donc pour cela il faut que les entreprises actuellement sur la CCLS qui cherchent à s'étendre et s'accroître puissent avoir à leur disposition des terrains adaptés.

Les Contre le projet de ZA sur le bois de Bramard mettent en avant des considérations écologiques (en dehors de la nécessité de préserver des bois cinquantenaires absorbant au mieux actuellement le carbone c'est surtout la zone humide que l'on ne saura pas remplacer qu'il est nécessaire de conserver pendant cette phase accru de réchauffement climatique).

J'ai noté qu'une compensation écologique sera mise en place. Malgré tout l'avis du CLNC est défavorable.

Bien sûr, en tant qu'individu conscient du réchauffement climatique et connaissant l'importance actuelle des zones humides (sachant que celles ci ne sont jamais remplacées par des propositions techniques que ne savent pas permettre autant biodiversité) je m'inscris contre ce projet.

D'autant plus que ce qui m'interpelle c'est :

-pourquoi les autres possibles lieux d'implantation de ZA au sein de la CCLS sont notés en cours. Les études n'ont pas été menés jusqu'au bout ? Pourquoi ne pas créer plusieurs petites ZA sur la CCLS ? Pourquoi la décision a été prise malgré tout prise de réaliser la ZA sur le bois de Bramard ?

- les compensations proposées pour faire valider l'empreinte écologique ont elles été validées par des organismes experts ?

- le coût de l'adduction d'eau pour la ZA va être pris en charge par le syndicat des eaux donc par nous habitants sur la CCLS ? Et quel est le montant des devis peut-être réalisés ? Se sont des coûts annexes qui peuvent être élevés ?

- la ZA créatrice d'emploi ? ... mais le PLU actuel sur la CCLS peut permettre à combien de nouvelles familles de s'installer sur la communauté de commune ?

- Le trafic généré par cette ZA a t'il été pensé ? Quand je vois que 21 quais de chargement sont prévus pour l'entreprise qui va s'installer sur la ZA a t'on pensé à la charge que cela va représenter sur la route qui rejoint st just malmont à firminy ? Et que vont penser de ce projet les habitants du boulevard Fayol ? Quel sera le bilan carbone de cette activité crée sur la ZA ?

En vous remerciant de prendre en considération mes interrogations.

Mr François Berne habitant à st just malmont